

opie des questions
Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

Questions.

I.
Rapports locaux.

Réponses.

- I. Nom de l'endroit où } Massonnens, le matin, ferlens
est située l'école? } l'après midi.
- a Est ce un bourg, ou }
village, un hameau } Ce sont deux villages.
ou un lieu isolé?
- b Est ce une Commune } Il y a une Commune dans chaque
proprement dite? ou } village qui a ses intérêts particuliers,
à quelle Commune } mais les deux villages jouissent
appartient-il? } indivisément des biens communaux
et lorsqu'il s'agit de l'intérêt de
cette indivision, les deux villages
se réunissent en assemblée générale
sous le nom de Commune de
Massonnens et ferlens.
- c De quelle Paroisse? }
de quelle Agence } Massonnens.
ressort-il?
- d District Romont.
- e Canton fribourg.
2. Eloignement des }
maisons apparte- } Massonnens a 20 Maisons
nantes au ressort de } qui ne dépassent pas la
chaque école. } circonférence d'un quart d'heure
ferlens a 22 Maisons toutes
renfermées dans la circonférence
d'un quart d'heure.
- (Il est déterminé
par quarts d'heure
par exemple on dira

la circonférence
du premier $\frac{1}{4}$ d'heure
contient 25 Maisons,
celle du Second-
13, celle du troisi-
ème 4 Maisons.)

3. Noms des villages
des hameaux, ou
des fermes appar-
tenant au ressort
de chaque Ecole.

a On indiquera
l'éloignement de
chaque du lieu
de l'Ecole &c.

b Le nombre des
enfants de chaque
endroit qui la
fréquentent?

4. Eloignement des
écoles voisines —
jusqu'à une lieue
en circonférence?

a Leurs noms.

b Leurs distances
réciproques.

Le hameau des Cannes a 8 Mai-
sons à peu près réunies et contenues
dans la circonférence du 2.^d $\frac{1}{4}$ d'heure
de l'école.

Planafaye a 4 Maisons, presque
réunies, éloignées de trois quarts-
d'heure de l'école; ces deux hameaux
sont du ressort de Ferlens.

Massonnens a 25 Enfants qui
fréquentent l'école.

Ferlens y compris tous les hameaux
a 34 enfants qui fréquentent l'école.

N.B. En tout 57 Enfants qui
ont la liberté de fréquenter les
deux écoles, sous le même régent,
lesquelles ne sont éloignées l'une
de l'autre, que d'un quart-
d'heure.

De l'Ecole de Massonnens à
celles d'Orsonnens, du Chatelard,
de Grangettes et de Berlens —
il y a une forte demie lieue,
Mais trois bons quarts de lieue
jusqu'à celle de Villard St. Pierre.

Massonnens et Ferlens étant pris
comme point central, il y a une
bonne demie lieue jusqu'à ces
différents endroits, qui pris comme
circonférence sont réciproquement
éloignés les uns des autres d'une
bonne demie lieue.

II.

Instruction

- 5° Qu'enseigne-t-on dans chaque école?
- La lecture, l'écriture, l'orthographe, le calcul, le plainchant, la Religion, la Grammaire et les principes de la langue latine à ceux qui le désirent.
- 7° Livres élémentaires, lesquels sont en usage?
- Un abrégé de la Grammaire française.
- 8° Préceptes et réglemens, comment sont-ils observés?
- On observe exactement les préceptes et réglemens en usage jusqu'à présent.
- 9° Durée de l'école chaque jour?
- Trois heures le matin et trois l'après midi en hiver et une heure de plus en été.
- 10° Les Enfans sont-ils distribués ou classés?
- Ils sont classés autant que possible.

III.

Relations
personnelles.II° Instituteurs.

- a Qui a établi jusqu'ici le Régent et de quelle manière?
- La paroisse en Assemblée paroissiale.
- b D'où est-il? ... De l'Abergement.
- c Son nom? ... Théodule Martin.
- d Son âge? ... Vrente ans.
- e Sa famille combien d'enfans a-t-il? ... Garçon
- f Depuis combien de tems est-il instituteur?
- Depuis 7 ans dans la paroisse.

b N'y a-t-il qu'une
chambre pour l'école
dans quel bâtiment?

c Au défaut d'endroit
public destiné à
l'école, l'instituteur
loue-t-il peut-être
sa maison, et à
quel prix?

La paroisse loue une chambre
dans chaque village, à raison
de 4 Livres de Suisse, chacune.

d Qui est chargé
de la maintenance
de l'endroit où se
fait l'école.

Les propriétaires des Maisons

16° Pension de
l'instituteur ou
maître d'école?

A. En argent, —
blé, vin ou bois?

96 Livres Suisses. Les chambres
à tenir l'école sont chauffées au dépend
de la commune générale.

B De quelle source
dériver-t-elle?
comme de

a Dixmes, censés
foncières, et autres
droits féodaux abolis?

b Ou des sommes
assignées et payées
à l'école?

c fondations? ... 80 Livres fondées et léguées —
par un particulier pour avoir
un bon régent.

d Caisses commu-
nales? ... 16 Livres.

e Biens d'église?

f De l'argent
payé par les
pères de famille
et payé avec —
profit?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

§ De biens fonds?

7. Ou d'autres capitaux
quelconques?

Il n'y a d'autres capitaux
que ceux dont l'intérêt au-
quatre forme le total porté
à l'article 16. Côté, c.^{re}

Remarques

1^{re} Les Réponses à ces
questions pourront être
augmentées de notes et de
toutes les observations qu'on
voudra y joindre.

2^{re} Chaque Instituteur
écrira ses réponses à double,
il remettra incessamment
l'une des copies à l'Agent
qui l'enverra au Sous-
Préfet, celui-ci au Préfet
national, par l'organe
duquel elle parviendra
au Ministre des Arts et
Sciences. La Seconde copie
sera remise à l'Inspecteur
des Ecoles.

3^{re} Tous et un chacun
sont priés d'accélérer,
autant que possible,
la Réponse à ces
questions, et l'envoi des
Réponses. »

M. B. L'Instituteur
n'étant pas marié, est en
pension chez un particulier
de l'endroit. Il est à observer
qu'il tire de chaque ménage
de la paroisse pour le Service
de Sacristain et de chantre
Une livre & sous ce qui
réuni à la pension ci dessus
et à ce qu'il tire annuellement
des enfans qui fréquentent
L'Ecole, forme environ le
total de 180 Livres de Suisse.

L'Instituteur a la faculté
de prendre des Ecoliers
externes; ce qui lui procure
un petit bénéfice.